

## RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Vehicles & Industrial Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7A2, Place du Portage, Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet				
REFUELLER VEHICLES - FII	LTER ELEMENT			
Solicitation No N° de l'invitat	ion	Date		
W8486-151770/A		2014-	09	-05
Client Reference No N° de ré W8486-151770	férence du client			
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$HP-918-65680	férence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	۷I	ME
hp918.W8486-151770				
Solicitation Closes	- L'invitation pre	end fi	n	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2014-10-20				Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination: V Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:		Bu	yer Id - Id de l'acheteur
Huda Dahir	•			918
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX	lo.	- N° de FAX
(819) 956-1702 ( )		( )	-	
Destination - of Goods, Services, and Construction:				
Destination - des biens, service	es et construction:			
a	'C . 1 II'			
	ecified Herein é dans les présentes			
FIECIS	e dans les presentes			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print)	on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	
Signature	Date



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code burcomptable	Invoice Address - Adresse de facturation
W248A	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE	W2481	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE
	7 CFSD - RECEIPTS SECTION, CFB EDM		7 CF SUPPLY DEPOT
	195 AVE&82ND ST - BLDG. 236		STN FORCES P.O.BOX 10500
	EDMONTON		ATIN: 7 CFSD INVOICE SECTION
	Alberta		EDMONTON
	T5J4J5		Alberta
	Canada		T5J4J5
			Canada
WB941	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE	W1941	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE
	25 CFSD RECEIPTS SECTION		C.P. 4000 SUCC K
	6363 RUE NOTRE DAME ST E.		25 DAFC / MAGASIN
	CFB MONTREAL		ATTN: 25 CFSD INVOICE SECTION
	MONTREAL		MONTREAL
	Quebec		Quebec
	H1N2E9		H1N3R9
	ייסיגאיסי		, contraction of the contraction

ltem Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty	U. of I. U. de D.	Unit Price/ FOE Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM ion Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
-	NSN - NNO: 4330-20-006-9350 ELEMENT FILTRANT, COASLESCEUR, FILTR	WB941	W1941	09	Each	€	XXXXXXXXX	See Herein	
	Numéro de pièce : I-628A4TB-CAT-M/M100 COF/CAGE : L0272 [VELCON CANADA INC]								
	(ou equivalent)								
	Votre offre:  No de pièce offert:  COF/CAGE offert:								
2	NSN - NNO: 4330-20-003-8187 ELEMENT FILTRANT, FLUIDE	WB941	W1941	008	Each	<i>∽</i>	XXXXXXXXXX	See Herein	
	Numéro de pièce : FOW-215 COF/CAGE: L0272 [VELCON CANADA								
	(ou equivalent)								
	• •			-					
	COF/CAGE offert:								
	NSN - NNO: 4330-20-003-8187 ELEMENT FILTRANT, FLUIDE	W248A	W2481	400	Each	€	XXXXXXXXX	See Herein	
	Numéro de pièce : FOW-215 COF/CAGE: L0272 [VELCON CANADA								
	(ou equivalent)	1		, ,					
	9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9		,						
	Votre olire: No de pièce offert:								
	COF/CAGE offert:								
4	NSN - NNO: 4330-01-523-6066 ELEMENT FILTRANT, FLUIDE Numéro de pièce : I-614A4 COF/CAGE: 13573 [VELCON	WB941	W1941	280	Each	\$	XXXXXXXXX	See Herein	

Page 3 of - de 10 Line Item Detail - Détails de l'article

		Dest.	lnv.	į	:	Unit Price/Prix unitaire	ix unitaire		
Article	n le Description	Code Dest.	Code Fact.	o oty e k	U. of I. U. de D.	Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Del. Offered Livraison Req. Liv. offerte	Del. Offered Liv. offerte
4	FILTERS, LLC]								
	(ou equivalent)								
	•								
	Votre offre:								
	No de pièce offert:								
	COF/CAGE offert:								

Gove	
and	
Norks	
ublic \	anada
7	-  -

		1000	Yel			Unit Price	Unit Price/Prix unitaire		
Ifem		Code	Code	Ş	l of l	<u>P</u>	FOB/FAM	Delivery Red	Del Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	Oté,	U. de D.	Destination	Plant/Usine		Liv. offerte
v	NSN - NNO: 4330-01-523-6066	W248A	W2481	80	Each	÷	XXXXXXXXXX	See Herein	
	ELEMENT FILTRANT, FLUIDE								
	Numéro de pièce : I-614A4								
	COF/CAGE: 13573 [VELCON FILTERS,								
	LLC]			•					
	(ou equivalent)			•					
	•								
	Votre offre:			•					
	No de pièce offert:			•					
	COF/CAGE offert:			•					
9	NSN - NNO: 4330-20-007-1188	WB941	W1941	210	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	ELEMENT FILTRANT, COASLESCEUR, FILTR								
	E/SEPARATEUR, CAR								
	Numéro de pièce :								
	I-618A4-CAT-M/M100								
	COF/CAGE: L0272 [VELCON CANADA								
	INC]			•					
	(ou equivalent)								
	•								
	Votre offre:			•					
	No de pièce offert:								
	COF/CAGE offert:			•					

go	
and	
Works	e
<b>Public</b>	Canad
7	}

		Dest.	lnv.			Unit Price	Unit Price/Prix unitaire		
Item Article	m cle Description	Code Dest.	Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	FOI Destination	FOB/FAM Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
	:CNN - NSN	W248A	W2481	40	Each	€9	XXXXXXXXX	See Herein	
	T FILTRA								
	E/SEPARATEUR, CAR								
	Numéro de pièce :								
	I-618A4-CAT-M/M100								
	COF/CAGE: L0272 [VELCON CANADA								
	INC]								
	(ou equivalent)								
	•								
	Votre offre:								
	No de pièce offert:			•					
	COF/CAGE offert:								
~	NSN - NNO: 4330-20-001-4725	WB941	W1941	200	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	ELEMENT FILTRANT, FLUIDE								
	Numéro de pièce : AD-61425								
	COF/CAGE: L0272 [VELCON CANADA			•					
	INC]								
	(ou equivalent)								
	•								
	Votre offre:	•		•					
	No de pièce offert:								
	COF/CAGE offert:	•							

			Dest.	lnv.			Unit Price/	Unit Price/Prix unitaire		
Item Article		Description	Code Dest.	Code Fact.	Qtý Qté	U. of I. U. de D.	FOB Destination	FOB/FAM Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
6	NSN - NNO: 433	4330-01-294-4118	WB941	W1941	09	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	ELEMENT FILTRANT, FLUIDE	FLUIDE			•					
	Numéro de pièce :	AD51225								
	COF/CAGE: L0272	[VELCON CANADA								
	INC]									
	•									
_	ОО									
					•					
	Numéro de pièce :	AD-51225			•					
	COF/CAGE: 13573	[VELCON			•					
	FILTERS, LLC]				•					
	•									
	(ou equivalent)				1					
	•									
	Votre offre:									
	No de pièce offert:	it:								
	COF/CAGE offert:				-					

Item		Dest. Code	Inv. Code	Qtv	U. of I.	Unit Price/ FOE	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Red.	Del. Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
10	NSN - NNO: 4330-01-294-4119	WB941	W1941	30	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	ELEMENT FILTRANT, FLUIDE								
	Numéro de pièce : AC-51205								
	COF/CAGE: 13573 [VELCON								
	FILTERS, LLC]								
	(ou equivalent)								
	•								
	Votre offre:								
	No de pièce offert:								
	COF/CAGE offert:								

and Gove	
Works a	_
Public	Canada
Ą	<b>)</b> -

		Dest.	lnv.			Unit Price/	Unit Price/Prix unitaire		
Item		Code	Code	Q t	U. of I.	FOB	FOB/FAM	Delivery Rea.	Del. Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
=	11 NSN - NNO: 4330-01-294-4119	W248A	W2481	30	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	ELEMENT FILTRANT, FLUIDE								
	Numéro de pièce : AC-51205								
	COF/CAGE: 13573 [VELCON								
	FILTERS, LLC]			•					
	(ou equivalent)								
	•								
	Votre offre:			•					
	No de pièce offert:								
	COF/CAGE offert:								

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-151770/A

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

 $\begin{array}{c} \hbox{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ hp918 \end{array}$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8486-151770

File No. - N° du dossier hp918W8486-151770 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette page a été intentionnellement laissée en blanc.

File No. - N $^{\circ}$  du dossier hp918W8486-151770

Buyer ID - Id de l'acheteur hp918 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**TABLE DES MATIÈRES** 

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Besoin
- 2. Compte rendu
- 3. Accords commerciaux

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS A L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumissions
- 4. Lois applicables
- Considérations environnementales.

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

Instructions pour la préparation des soumissions

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

- 1. Attestations préalables à l'attribution du contrat
- 2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

# PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clauses du guide des CCUA
- 12. Préparation pour la livraison
- 13. Etat du matériel MDN
- 14. Instructions d'expédition destination et calendrier de livraison inconnus
- 15. Considérations environnementales

File No. - N $^{\circ}$  du dossier hp918W8486-151770

Buyer ID - Id de l'acheteur hp918 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1. Besoin

Le besoin est décrit en détail sous « Détails de l'article ».

## 2. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 3. Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

# PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

# 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-06-26) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit:

**Supprimer:** soixante (60) jours

**Insérer**: quatre-vingt-dix (90) jours

File No. - N $^{\circ}$  du dossier hp918W8486-151770

Buyer ID - Id de l'acheteur hp918 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## 1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T Condition du matériel	2007-11-30
------------------------------	------------

#### 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions

## 3. Demandes de renseignements en période de soumissions

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le

Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

File No. - N° du dossier hp918W8486-151770 Buyer ID - Id de l'acheteur hp918 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### 5. Considérations environnementales

Le Canada s'est engagé à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. Conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral entrée en vigueur en avril 2006, les ministères et les organismes fédéraux doivent prendre les mesures appropriées pour se procurer des produits et des services dont l'impact environnementale est moindre que celui des produits et services qu'ils se procuraient traditionnellement.

Les facteurs environnementaux incluent, entre autres : la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorations de l'efficacité de l'eau et de l'énergie, réduction des déchets et la réutilisation et le recyclage de soutien, l'utilisation des ressources renouvelables, réduction des déchets dangereux et réduction des substances toxiques et dangereuses. Conformément à la Politique d'achats écologiques, pour cette sollicitation :

Après l'attribution du contrat, le soumissionnaire retenu sera prié de fournir toute la correspondance, y compris (mais sans s'y limiter) les documents, les rapports et les factures en format électronique, sauf indication contraire de l'autorité contractante, de l'autorité technique (S/A) ou de l'autorité pour les achats (S/A), réduisant ainsi le matériel imprimé.

Les soumissionnaires devraient recycler (déchiqueter) les copies des documents non classifiés / protégés inutiles (en tenant compte des exigences de sécurité).

Les composantes de produits utilisés lors de la prestation des services devraient être recyclables et/ou réutilisables, lorsque possible.

# PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

## 1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions;

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N $^{\circ}$  du dossier hp918W8486-151770

Buyer ID - Id de l'acheteur hp918 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires doivent:

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, rectoverso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

## Section 1: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

## 1. Produits équivalents

- Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
  - indique la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le COF/NCAGE du produit de remplacement;
- Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
  - (a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
  - (b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables (ou tout autre délai

File No. - N° du dossier hp918W8486-151770 Buyer ID - Id de l'acheteur hp918 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

\_\_\_\_\_

mentionné aux présentes) que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

# 1.1 Produits de remplacement - Remplacement du numéro de pièce provenant du fabricant d'origine de l'équipement.

- 1. Les produits dont les numéros de pièces ont été remplacés (annulés ou périmés) par le fabricant d'origine de l'équipement (FOE) doivent être équivalents au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiées dans la demande de proposition et seront considérés lorsque le soumissionnaire fournit, sur demande de l'autorité contractante:
- a. la preuve en présentant une copie d'un certificat de conformité du FOE fournissant une justification / explication selon laquelle les numéros de pièces sont un remplacement des pièces du FOE spécifiées et sont équivalentes au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiées; ou
- toute l'information technique requise (comme il est indiqué à la Partie 3, section I, 1 Produits équivalents) afin de démontrer leur conformité technique qui confirme la forme, l'ajustage, la fonction et le rendement de ces remplacements de numéro de pièce.
- 2. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables (ou tout autre délai mentionné aux présentes) que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

#### Section II: Soumission financière

#### 1. Prix

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission par prix unitaire dans la section intitulé « Détails de l'article ». Les prix ne devraient pas être indiqués dans une autre section de la soumission.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hp918W8486-151770

Buyer ID - Id de l'acheteur  $hp918 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$ 

# 2. Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour tous les articles identifiés dans la demande de soumission. Cependant, les soumissionnaires doivent proposer un prix pour tous les articles avec le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) identique pour que leur soumission soit évaluée.

# 3. Clauses du guide des CCUA

C3011T	Fluctuation du taux de change	2013-11-06
--------	-------------------------------	------------

## Section III: Attestations

## 1. Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5

# Section IV : Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

## 1. Date de livraison

La livraison désirée est le <u>3 Novembre, 2014</u> .	
Le soumissionnaire peut offrir la livraison suivante:	
Article 001 (ELEMENT FILTRANT, COASLESCEUR, FILTRE/SEPARATEUR, CARBURANT) à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.	_ jours civils
Article 002 (ELEMENT FILTRANT,FLUIDE)civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.	jours
Article 003 (ELEMENT FILTRANT,FLUIDE)civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.	jours
Article 004 (ELEMENT FILTRANT,FLUIDE)civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.	jours
Article 005 (ELEMENT FILTRANT,FLUIDE)civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.	jours

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N $^{\circ}$  du dossier hp918W8486-151770

Buyer ID - Id de l'acheteur hp918 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Article 006 (ELEMENT FILTRANT, COASLESCEUR, FILTRE/SEPARATEUR, CARBURANT) jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat. Article 007 (ELEMENT FILTRANT, COASLESCEUR, FILTRE/SEPARATEUR, CARBURANT) jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat. Article 008 (ELEMENT FILTRANT, FLUIDE) jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat. Article 009 (ELEMENT FILTRANT, FLUIDE) jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat. Article 010 (ELEMENT FILTRANT, FLUIDE) jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat. Article 011 (ELEMENT FILTRANT, FLUIDE) iours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

## 1. Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

## 1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères d'évaluation techniques obligatoires - Numéro de pièce et COF/CAGE

Les soumissionnaires doivent indiquer le numéro de pièce et le numéro de COF/CAGE offert.

1.1.2 Critères d'évaluation techniques obligatoires - Produits équivalents et Produits de remplacement

File No. - N° du dossier hp918W8486-151770 Buyer ID - Id de l'acheteur hp918 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les soumissionnaires qui proposent un produit équivalent ou un produit de remplacement doivent indiquer la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le COF/CAGE offert.

#### 1.2 Évaluation financière

# 1.2.1 Critères d'évaluation financières obligatoires

Le prix de la soumission doit être en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et les taxes applicables sont en sus.

Les soumissionnaires doivent proposer un prix pour toutes les destinations avec le même numéro de nomenclature de l'OTAN.

#### 2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le prix global le plus bas par numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) sera recommandée pour attribution d'un contrat.

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

# 1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

# 1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hp918W8486-151770 Buyer ID - Id de l'acheteur hp918 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

\_\_\_\_\_

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

# 1.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada - Travail</u>.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité</u> <u>limitée</u> » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat
Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la
soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est
pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le
soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À
défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les
attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Certification de conformité - Produits équivalent et de remplacement Le soumissionnaire certifie que tous les produits équivalents et les produits de remplacement proposés sont conformes, au besoin décrit sous « Détails de l'article ».

Cette certification ne dispense pas la soumission de satisfaire aux exigences détailées dans la partie 3, section I, Produits équivalent			
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire	Date		

File No. - N $^{\circ}$  du dossier hp918W8486-151770

Buyer ID - Id de l'acheteur hp918 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

## 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 2. Besoin:

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous « Détails de l'article ».

#### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<a href="http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp">http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp</a>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

# 3.1 Conditions générales

**2010A (2014-06-26),** Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 4. Durée du contrat

# 4.1 Date de livraison

L'entrepreneur doit effectuer la livraison comme suit:

Article 001 (FLEMENT FILTRANT COASLESCEUR

FILTRE/SEPARATEUR, CARBURANT) doit être livrés le ou avant le (date à insérer par l'autorité contractante au moment de
l'attribution du contrat.)
Article 002 (ELEMENT FILTRANT,FLUIDE) doit être livrés le  ou avant le (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)
Article 003 (ELEMENT FILTRANT,FLUIDE) doit être livrés le  ou avant le (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)
Article 004 (ELEMENT FILTRANT,FLUIDE) doit être livrés le  ou avant le (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

File No. - N $^{\circ}$  du dossier hp918W8486-151770

Buyer ID - Id de l'acheteur hp918 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Article 005 (ELEMENT FILTRANT,FLUIDE) doit être livrés le ou avant le \_\_\_\_\_ (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

Article 006 (ELEMENT FILTRANT, COASLESCEUR, FILTRE/SEPARATEUR, CARBURANT) doit être livrés le ou avant le \_\_\_\_\_\_ (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

Article 007 (ELEMENT FILTRANT, COASLESCEUR, FILTRE/SEPARATEUR, CARBURANT) doit être livrés le ou avant le \_\_\_\_\_\_ (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

Article 008 (ELEMENT FILTRANT,FLUIDE) doit être livrés le ou avant le \_\_\_\_\_ (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

Article 009 (ELEMENT FILTRANT,FLUIDE) doit être livrés le ou avant le \_\_\_\_\_ (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

Article 010 (ELEMENT FILTRANT,FLUIDE) doit être livrés le ou avant le \_\_\_\_\_ (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

Article 011 (ELEMENT FILTRANT,FLUIDE) doit être livrés le ou avant le \_\_\_\_\_ (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

# 5. Responsables

#### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

## **Huda Dahir**

Spécialiste en approvisionnement Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements Direction TPLEP

ZAG BI

7A2, Place du Portage, Phase 3, 11 rue Laurier, Gatineau, Quebec, K1A 0S5

Téléphone : (819) 956-1702

Courriel: huda.dahir@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hp918W8486-151770 Buyer ID - Id de l'acheteur hp918 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

# 5.2 Responsable des achats

Télécopieur : Courriel :

Nom:	(à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
Titre: Organisation:	
Tálánhana :	

Le responsable des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec le responsable des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

# **5.3** Responsable technique (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Le responsable des achats pour le contrat est :

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

# 5.4 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

## Renseignements généraux

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hp918W8486-151770 Buyer ID - Id de l'acheteur hp918 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Nom :		(à être complété par le soumissionnaire.)
Titre: Téléphone : Télécopieur : Courriel :		
Suivi de la liv Nom : Titre:	raison :	(à être complété par le soumissionnaire.)
Téléphone : Télécopieur :		<del></del>

#### 6. Paiement

# 6.1 Base de paiement - Prix unitaire(s) ferme(s)

- 6.1.1 À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans le contrat tel que décrit dans « Détails de l'article ».
- 6.1.2 Tous les prix unitaires sont fermes en dollars canadiens, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont incluses et les taxe applicable en sus, si applicable.
- 6.1.3 Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 6.2 Clauses du guide des

C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

#### 7. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture soient complétés. File No. - N $^{\circ}$  du dossier hp918W8486-151770

Buyer ID - Id de l'acheteur hp918 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## 7.1. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et une (1) copie doivent être envoyés au consignataire pour certification et paiement;
- b) Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- c) Une (1) copie doit être envoyée à l'adresse suivante :

Ministère de la Défense nationale Quartier général de la Défense nationale Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (ON) K1A 0K2 À l'attention de sera inséré par TPSGC

#### 8. Attestations

## 8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

# 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) 2010A (2014-06-26) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- (c) Détails de l'article;
- (d) la soumission de l'entrepreneur en date du

File No. - N $^{\circ}$  du dossier hp918W8486-151770

Buyer ID - Id de l'acheteur hp918 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

11. Clauses du guide des

A9006C	Contrat de défense	2012-07-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
C2800C	Cote de priorité	2013-01-28
C2801C	Cote de priorité - entrepreneur canadien	2011-05-16
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Etiquetage	2007-11-30
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2013-11-06
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C)	2010-08-16
D6009C	Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus	2008-05-12
D6010C	Palettisation	2007-11-30
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurances	2008-05-12

## 12. Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer pour tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant. L'entrepreneur doit emballer pour tous les articles à raison d'une (1) unité par paquet.

#### 13. État du matériel - MDN

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

# 14. Instructions d'expédition – destination et calendrier de livraison inconnus

L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés :

Articles 001, 002, 004, 006, 008, 009, et 010 à : BFC Montréal 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal Montréal (Québec) Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais), ou 514-252-2777, poste 2363 / 4673 / 4282

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hp918W8486-151770 Buyer ID - Id de l'acheteur hp918 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Articles 003, 005, 007 et 011 à :

**BFC Edmonton** 

7 Dépôt d'approvisionnement des FC, Parc Lancaster

Edmonton (Alberta)

Téléphone: 780-973-4011, poste 4524

À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. Les frais d'expédition doivent être indiqués séparément dans la facture de l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes applicables.

2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

## 15. Considérations environnementales

Le Canada s'est engagé à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. Conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral entrée en vigueur en avril 2006, les ministères et les organismes fédéraux doivent prendre les mesures appropriées pour se procurer des produits et des services dont l'impact environnementale est moindre que celui des produits et services qu'ils se procuraient traditionnellement.

Les facteurs environnementaux incluent, entre autres : la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorations de l'efficacité de l'eau et de l'énergie, réduction des déchets et la réutilisation et le recyclage de soutien, l'utilisation des ressources renouvelables, réduction des déchets dangereux et réduction des substances toxiques et dangereuses. Conformément à la Politique d'achats écologiques:

L'entrepreneur est prié de fournir toute la correspondance, y compris (mais sans s'y limiter) les documents et les rapports en format électronique, sauf si indication contraire de l'autorité contractante, réduisant ainsi le matériel imprimé.

L'entrepreneur devrait recycler (déchiqueter) les copies des documents non classifiés / protégés inutiles (en tenant compte des exigences de sécurité).

Les composantes de produits utilisés lors de la prestation des services devraient être recyclables et/ou réutilisables, lorsque possible.